



Proprietaire habitant facturé de gestion locative

Par **tijams**, le **29/07/2010** à **23:08**

Bonjour, rnpar cette presente je me permet de solliciter quelqu'un de coeur (je ne plaide pas la pitié mais simplement un peu d'aide) pour nous soutenir. Nous sommes un jeune couple avec 1 enfant en bas âge. Nous avons acheté un appartement il y a 2 ans et à ce jour nous payons à notre syndic bénévole des charges mensuelles qui s'élèvent entre 500 ET 800€ SOIT quasi 7500€ DE CHARGES À L'ANNEE; Nous sommes ruinés du fait que nos charges et notre crédit nous mangent une paye. Reste un smic pour 3; sans aide bien entendu. Ces charges proviennent essentiellement de la gestion locative que fait le syndic BENEVOLE. Nous sommes les seuls propriétaires habitant et primo ascendant. Le reste des habitants de l'immeuble sont des locataires. Bien sûr les autres propriétaires jouissent de ce fait car il joue avec la loi robien et leur appartement est remis en location par une concierge qui joue le rôle d'agence (elle s'occupe toute la journée de trouver des locataires et de faire des visites) : nous qui sommes habitant nous devons la rémunérer au dixième soit 200€ ENV DE NOTRE POCHES alors qu'elle nous apporte rien car pas de nettoyage. Notre appartement est au rez de chaussée avec aucun accès commun (ah si uniquement notre boîte aux lettres commune). l'accès à notre appartement se fait par une véranda. rnexiste-t-il une jurisprudence ou un texte de loi ou autre info qui pourrait nous aider? rnSVP aidez nous rnmerci d'avance